



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE 2013
A 18 HEURES 30
EN MAIRIE DE MOUY

L'an deux mil treize,
le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire de Mouy, Vice-Présidente du Conseil Général de l'Oise.

Etaient présents: Messieurs BOURGEOIS, MALBRANC, Mesdames FRAPPART, Madame MASCRÉ, Monsieur LTEIF, Mesdames FERRER, AFFDAL-PUTFIN, Adjoints ;

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR, FOREST, WALLYN, Mesdames DEFFAUX, RIVIERE, FORTANE, BIOUGNE, BOYERE, MAILLET, Monsieur VAN PRAET, DESQUILBET, Madame SOENEN, Messieurs ESTAGER, SCHMIT.

Etaient absents :

Monsieur GREMY ayant donné pouvoir à Monsieur MALBRANC,
Messieurs MEUCCI, BERTIN, TOURE, BERENGER, STUYVAERT.

Madame SEGUIN est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire informe de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Jean-Sébastien BERTIN suite au décès de Monsieur Patrick BEX et au refus de reprise du mandat par Madame Maud BUI VAN.

1/ Installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur Jean-Sébastien BERTIN suite au décès de Monsieur Patrick BEX et au refus de reprise du mandat par Madame Maud BUI VAN.

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet du 26 septembre 2013 qui confirme qu'« il ressort de ces dispositions que la cessation définitive des fonctions d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé ni n'accepte d'exercer le mandat de conseiller municipal... » et que « le mandat de conseiller municipal suivant de liste débute dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures sauf si l'intéressé renonce expressément à son mandat... ».

Madame le Maire précise que des démarches ont été entreprises, mais en vain, pour connaître les nouvelles coordonnées de Monsieur BERTIN.

2/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} Juillet 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Compte-rendu des décisions du Maire.

- Tarif de l'accueil de loisirs pour les extérieurs à compter du 1^{er} septembre 2013.
- Tarifs journaliers du service périaccueil et du service périscolaire à Robert Flourey et Pierre & Marie Curie à compter du 1^{er} septembre 2013.
- Travaux de restauration des cadres des tableaux exposés en Mairie.
- Travaux de restauration des cadres des tableaux exposés en Mairie.
- Travaux de restauration des cadres des tableaux exposés en Mairie.
- Acquisition et contrat de maintenance d'un photocopieur pour l'Hôtel de Ville.
- Annulation de la décision n° 64/13 – tarifs de la cantine année scolaire 2013/2014.
- Contrat de mise en propreté des installations d'extraction des hottes de cuisine de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie et de la salle des fêtes de Mouy.
- Attribution du marché « Aménagement de sécurité rue du 19 mars 1962 et boulevard Surville ».

- Contrat de maintenance préventive des appareils frigorifiques, de cuisson gaz et électricité, de préparation, des fontaines réfrigérées, des petite et grande laveries, de l'adoucisseur et de la buanderie de la salle des fêtes de Mouy.
- Attribution du marché de « fourniture et pose de volets roulants – Groupe scolaire Pierre et Marie Curie ».
- Acquisition d'un véhicule.
- Signature de la convention de traitement « Optimis 2 » avec la Poste.
- Signature d'un contrat de prestation de service d'abonnement d'inspection périodique.
- Signature d'une convention assistance aux personnes.
- Avenant n° 1 au marché « Achat de chaleurs et exploitation des chaufferies municipales ».
- Avenant n° 1 au marché « Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie – Création d'un service jeunesse « Lot n° 1 : Démolition – Maçonnerie – Carrelage – Faïence ».
- Convention de partenariat avec le Comité du Val d'Oise de la Prévention Routière.
- Avenant n° 1 au marché « Mission de maîtrise d'œuvre – Requalification urbaine du quartier de la gare ».
- Attribution du marché « Requalification urbaine du quartier de la Gare – Lot n° 3 : Espaces verts ».
- Contrat d'abonnement « nouveaux voisins » avec la Poste.
- Signature d'un contrat de maintenance pour le photocopieur de l'école Pierre et Marie Curie.
- Tarifs du spectacle vivant « Six pieds sur terre » du 3 octobre 2013.
- Convention de cession avec la Compagnie D'A.
- Convention de cession avec Nouveaux Horizons.
- Avenant n° 7 au contrat de flotte automobile n° 061.540.342.
- Annulation de procédure d'appel d'offres : Acquisition de logiciels comptabilité et ressources humaines.
- Annulation de procédure d'appel d'offres : Assurance Risques Statutaires.
- Renouvellement du contrat de maintenance du parc informatique.
- Contrat d'entretien de l'éclairage public.

- Contrat de location et de maintenance des photocopieurs des écoles Louise Michel et Pierre et Marie Curie (élémentaire).
- Annulation de la décision n° 89/13.
- Convention de cession avec Nouveaux Horizons.
- Contrat de prestation de services avec Disco Mobile.
- Tarifs du concert de « Fatoumata Diawara » du 20 novembre 2013.
- Cession d'une remorque.
- Tarifs de la représentation théâtrale « Instants critiques » du 8 février 2014.
- Tarifs de la représentation théâtrale « les 7 jours de Simon Labrosse » du 15 février 2014.
- Tarifs de la représentation théâtrale « Réduit » du 24 mai 2014.
- Tarifs du cinéma plein air du 4 juillet 2014.
- Avenant n° 2 au marché « Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie – Création d'un service Jeunesse » - Lot n° 1 : Démolition – Maçonnerie – Carrelage - Faïence.

5/ Affaires communales

- **Dématérialisation de l'envoi des bulletins d'état civil et des avis électoraux vers l'INSEE.**

Considérant que la dématérialisation des données vers l'INSEE est déployée progressivement sur l'ensemble du territoire,

Considérant que cette dématérialisation permet une transmission des données simple, pratique et économique,

Considérant que les logiciels actuellement utilisés pour les actes d'état civil et de gestion de la liste électorale, ne permettent pas de mettre en place ce dispositif,

Considérant que l'INSEE propose toutefois un accès à la plateforme AIREPPNET permettant de dématérialiser les bulletins individuels,

Considérant que la mise en place de ce nouvel outil nécessite la signature d'une convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet à l'INSEE,
- d'autoriser le Maire à signer la convention relative à cette mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention relative à la participation de la Croix-Rouge française lors de la fête communale.**

Considérant que, dans le cadre de la fête communale organisée par la ville de Mouy, a eu lieu un grand spectacle musical le dimanche 8 septembre dernier,

Considérant qu'il convenait d'assurer la sécurité des personnes,

Considérant qu'il convenait de mettre en place un poste de premiers secours au vu du nombre prévisionnel de participants et du type des manifestations,

Considérant la proposition de convention par la Croix Rouge Française pour la mise à disposition d'une équipe de quatre équipiers secouristes avec matériel et véhicule, pour un montant de deux cents €,

Considérant qu'il convient d'en formaliser l'usage par la signature d'une convention de mise à disposition et de mise en place,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un poste de premier secours de la Croix Rouge Française.
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Affaires intercommunales

➤ **Adoption des statuts du Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise.**

Considérant que la dernière modification des statuts du Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise datant du 30 avril 2009 avait permis de faire évoluer les compétences du syndicat à la réalisation d'autres travaux d'électrification et réseaux liés,

Considérant que plus de 99 % des communes rurales ont transféré la compétence « électrification » au SE60 et un certain nombre de communes urbaines en matière d'enfouissement de réseaux,

Considérant que, suite à la dissolution des Syndicats d'électrification primaires et à la suppression du vote plural, les modes de représentation ont dû être revus pour éviter un comité pléthorique,

Considérant que chaque commune fait dorénavant partie d'un Secteur Local d'Energie qui sert de collège électoral pour désigner les délégués appelés à siéger au comité,

Considérant la modification de ses statuts par le Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise approuvée lors du comité syndical du 4 juillet 2013,

Considérant que ces modifications sont dues à des évolutions réglementaires importantes, notamment :

- la dissolution des douze syndicats d'électricité prévue pour la fin d'année en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- la suppression du vote plural et
- le renforcement du rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution pour conforter le poids du SE60 face à ERDF et pour répondre aux nouveaux besoins des communes notamment en matière de travaux neufs en éclairage public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5212-8 du CGCT concernant le collège pour l'élection des représentants au comité,

Vu le Schéma départemental de coopération intercommunale approuvé le 10 février 2012,

Considérant les besoins des communes ne bénéficiant pas de services suffisamment étoffés et l'intérêt de mutualiser les moyens,

Vu la nécessité de réactualiser les statuts,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les statuts annexés, proposés par le Syndicat d'Electricité du Département de l'Oise.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/Affaires financières

➤ Décision modificative n° 1.

Considérant la complexité de l'exécution budgétaire en cette première année de transferts de compétences vers la communauté de communes,

Considérant la nécessité de procéder à quelques ajustements budgétaires,

FONCTIONNEMENT			
<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
66111-01/100 Emprunts	+ 2.300,00 €	7325-01/100 FPIC	+ 32.976,00 €
66112-01/100 ICNE	+ 6.523,00 €	6419-020/100 Atténuation de charges	+ 8.500,00 €
668-020/100 Frais financiers	+ 1.000,00 €		
6558-020/100 Frais de scolarité	+ 2.480,00 €		
64131-421/170 Traitement animateurs centre de loisirs	+ 20.673,00 €		
6574-422/100 Subvention exceptionnelle école de musique	+ 8.500,00 €		

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses :</u>		<u>Dépenses correctives :</u>	
2031-020/100 Relevés topographiques quartier de la gare	+ 1.354,00 €	2151-822/200 Travaux	- 39.315,00 €
2031-822/200 Etudes	+ 13.686,00 €		
2033-020/100 Frais d'annonces	+ 1.995,00 €		
1641-01/100 Emprunts	+ 15.809,00 €		
2316-020/100 Restauration tableaux	+ 6.471,00 €		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la présente décision modificative.

Adopté par 22 voix pour et 2 abstentions

➤ Admissions en non-valeur.

Considérant les états d'admissions en non-valeur transmis par la Trésorerie de Mouy pour les exercices 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 dont le montant s'élève à un total de 1.812,71 € répartis ainsi qu'il suit :

- ALSH	207,28 €
- Cantine	215,40 €
- Maison de l'Enfance	33,88 €
- Frais de fourrière	766,90 €
- Périscolaire	290,75 €
- Salle des fêtes	103,50 €
- Classe de neige	84,04 €
- Divers	110,96 €

TOTAL	1.812,71 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur ces admissions en non-valeur dont le montant total s'élève à 1.812,71 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Autorisation donnée à Madame le Maire d'effectuer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'équipement multimédia de la salle du conseil municipal et la modernisation de l'affichage des actes administratifs de la commune de Mouy.**

Considérant qu'il a été procédé à des travaux dans la salle du Conseil Municipal, notamment son équipement multimédia et la modernisation de l'affichage des actes administratifs de la ville,

Considérant que le projet consiste donc en :

- L'acquisition d'un tableau numérique tactile Wi-Fi de 170 x200 cm mobile,
- L'acquisition d'une tablette numérique Wi-Fi pour centraliser le fonctionnement de l'ensemble du matériel numérique,
- L'acquisition complémentaire de micros sans fil,
- L'acquisition de 4 écrans 42'' pour la diffusion de projections simples,
- L'acquisition de mobilier support,
- L'acquisition et l'installation d'une borne tactile de consultation Wi-Fi
- L'aménagement de travaux électriques et électroniques.

Considérant que le coût des travaux s'élève à 20.510,00 €uros Hors taxe,

Considérant que, par courrier du 11 juin 2013, la Ville a été informée qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire au taux maximum de 50 % du coût des travaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'équipement multimédia de la salle du conseil municipal et la modernisation de l'affichage des actes administratifs de la commune de Mouy.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison des Jeunes et de la Culture pour l'école de musique.**

Considérant l'intégration de la ville de Mouy à la Communauté de Communes du Clermontois qui dispose d'une compétence en matière d'école de musique,

Considérant l'école de musique municipale installée dans les locaux sis 31, rue Léon Bohard,

Considérant que ladite école devait être gérée, à compter du 1er septembre 2013, par le CAL pour le pays du Clermontois,

Considérant que le transfert a été finalement effectué le 20 septembre 2013,

Considérant que la MJC ne peut supporter les charges afférentes au fonctionnement de l'école de musique du mois de septembre 2013 sans subvention municipale supplémentaire, pour un montant de 8.500,00 €uros,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 8.500,00 €uros à la Maison des Jeunes et de la Culture.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Entente Pongiste de Mouy.

Considérant la demande de subvention d'un montant de 2.000,00 €uros de ladite association pour l'année 2013,

Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'octroyer, lors de sa séance du 27 mars 2013, une subvention de 2.000,00 €uros à l'association Entente Pongiste de Mouy,

Considérant l'erreur de transcription dans le montant de la subvention accordée de 1.500,00 €uros au lieu de 2.000,00 €uros,

Considérant que la Municipalité souhaite soutenir les activités de cette association et rectifier cette erreur,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 €uros à l'association Entente Pongiste de Mouy.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Attribution d'une subvention FISAC à SYNERCA pour l'animation des 25 mai et 15 juin.

Considérant l'organisation du 2^{ème} printemps des commerçants,

Considérant la volonté municipale de soutenir cette action et l'association Synergie des Commerçants et Artisans de Mouy en charge de l'organisation de cet évènement,

Considérant sa demande de subvention exceptionnelle pour couvrir une partie des frais d'animation sonore des 25 mai et 15 juin 2013 qui se sont élevés à un montant total de 1.090,00 €uros,

Considérant que la Ville souhaite participer à hauteur de 50 % des frais engagés,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention FISAC de 545,00 €uros à l'association SYNERCA.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention pour la déclaration et le paiement par prélèvement de la contribution de solidarité.

Considérant que, dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n°82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place,

Considérant que cette procédure permet une dématérialisation complète des opérations de déclaration et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité par les Collectivités locales et établissements publics,

Considérant que ce service gratuit est accessible en permanence via un site internet sécurisé,

Considérant que la procédure d'inscription concerne à la fois l'ordonnateur déclarant et le comptable public dont il dépend,

Considérant que les utilisateurs adhèrent pour la totalité de ce service et n'effectuent plus de déclaration papier à compter de leur adhésion,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville au Service de Télédéclaration et de Télépaiement de la Contribution de Solidarité (dispositif Téléfds).
- d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Tripartite à intervenir entre le Fonds de Solidarité, le Comptable Public et l'Ordonnateur Communal, ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Suppression de la régie « piscine ».

Vu l'acte constitutif d'une régie de recettes pour la piscine du 27 octobre 2003,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2003 approuvant une modification de la régie de la piscine,

Vu la délibération du 08 octobre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à l'acte constitutif de régie,

Considérant que la Ville n'organise plus d'activité à la piscine, cette compétence appartenant à la Communauté de Communes du Clermontois,

Considérant l'inactivité et l'inutilité de cette régie,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de supprimer la régie de recettes pour la piscine, instituée par l'acte constitutif du 27 octobre 2003, à compter du 1^{er} septembre 2013.
- d'abroger l'arrêté du 16 avril 2012 portant désignation du régisseur titulaire et de ses suppléants à compter de la même date.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/ Affaires Solidarité

➤ Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention de financement avec la Préfecture de l'Oise pour l'organisation des journées de prévention routière.

Considérant l'organisation des journées de prévention routière de la Ville de Mouy les 20 et 21 septembre 2013,

Considérant la participation des Associations de Prévention Routière de l'Oise, de la Somme et du Val d'Oise,

Considérant l'avis favorable du Conseil Municipal lors de sa séance du 1^{er} juillet 2013 pour le versement de subventions auxdites associations,

Considérant le coût engendré par l'organisation de cette manifestation et supporté par la ville,

Considérant la proposition de convention de financement par la Préfecture de l'Oise, dans le cadre du Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement avec la Préfecture de l'Oise, dans le cadre du PDASR 2013 ainsi que toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Renouvellement du chantier d'insertion.

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreux habitants de Mouy et du bassin dans leur accès à l'emploi,

Considérant le chômage de longue durée que subissent certains de nos administrés,

Considérant la difficulté à trouver un emploi pour les jeunes sans expérience,

Considérant que le dispositif du chantier d'insertion peut s'avérer une réponse adéquate à la résolution des problèmes d'accès à l'emploi, à la formation et à la professionnalisation ainsi que dans d'autres domaines dits sociaux,

Considérant la volonté municipale d'organiser une nouvelle fois ce type d'actions en 2013,

Considérant le souhait de Oise Habitat et des communes de Bury et de Neuilly-sous-Clermont de participer avec la commune à cette action forte en proposant des chantiers de travaux, pour les bénéficiaires du dispositif,

Considérant l'appel à projet lancé en janvier 2009 et le choix de Recherches Emploi Bury en partenariat avec Adéquation, pour la maîtrise d'œuvre,

Considérant que le chantier d'insertion est prévu pour 16 bénéficiaires pendant 1 an à compter du 2 juin 2013,

Considérant que la ville a proposé cette année des interventions sur la salle Alain Bashung et sur le local colombophile de Mouy,

Considérant que pour ces travaux, il revient au maître d'ouvrage de fournir matériaux et matériels,

Considérant que ce projet est financé par les deux maîtres d'ouvrages, l'Etat et le Conseil Général selon leurs compétences,

Considérant que la part communale sera calculée au prorata temporis des interventions sur le patrimoine municipal et uniquement sur la fraction résiduelle des salaires non prise en charge par l'Etat et le Conseil Général,

Considérant que les bénéficiaires disposeront également d'une formation professionnalisante ainsi qu'un accompagnement socio-professionnel afin de permettre la (re)socialisation des personnes embauchées,

Considérant que l'objectif affiché du projet est de 30% de retour vers l'emploi ou en formation qualifiante,

Considérant que pour atteindre cet objectif, seront également associés à ce projet, le Pôle Emploi, la Mission Locale, la DIRECCTE, ...

Considérant la nécessité prochaine de signer une convention de mise en place,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du chantier d'insertion pour une année,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

A la demande de Monsieur ESTAGER, Madame le Maire précise que les premiers travaux ont été entrepris dans le local et sa rénovation devrait être finalisée prochainement. Les services de la Mairie de Mouy sont toujours en étroite relation avec l'artiste résident d'une commune voisine de Mouy et intéressé par ce local pour y installer son activité. Madame le Maire confirme qu'un loyer sera versé en contrepartie.

9/ Affaires personnel communal

➤ Mise à disposition du Directeur de l'Accueil de Loisirs auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Considérant le nouveau projet d'activités mis en place par la Maison des Jeunes et de la Culture et accueilli favorablement par le Conseil Municipal le 1^{er} juillet dernier,

Considérant l'activité croissante des ateliers (Poterie, Yoga, Hip-Hop, Sophrologie, Expression théâtrale, Alphabétisation...),

Considérant les manifestations organisées par la Maison des Jeunes et de la Culture (Carnavril, Tremplin Rock, Foire aux jouets, Foire Multimédias et aux livres, ...),

Considérant la nécessité de soutenir la Maison des Jeunes et de la Culture dans la mise en place et la gestion des activités et manifestations précitées,

Il est proposé au Conseil Municipal, à compter du 26 septembre 2013 :

- de mettre à disposition de la Fédération Régionale des MJC le Directeur de l'Accueil de Loisirs de la Ville de Mouy, à raison de 30 % de la durée hebdomadaire de travail soit 10 h 30 minutes par semaine.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ Autorisation donnée à Madame le Maire de rémunérer les heures supplémentaires aux personnels titulaires d'un Contrat Emploi d'Avenir.

Considérant l'emploi de personnel dans le cadre d'un Contrat Emploi Avenir,

Considérant que ces agents sont susceptibles d'effectuer des heures supplémentaires au cours de l'exercice de leurs missions,

Considérant que les heures supplémentaires seront effectuées uniquement à titre exceptionnel,

Considérant que, conformément à l'article L 3121-22 du Code du Travail, les heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale hebdomadaire de travail donnent lieu à une majoration de salaire de :

- ✓ 25 %, les 8 premières heures,
- ✓ 50 %, les heures suivantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les agents titulaires d'un Contrat Emploi Avenir à effectuer des heures supplémentaires, à titre exceptionnel,
- d'approuver la rémunération desdites heures supplémentaires selon les modalités précitées.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

10/Affaires urbanisme

➤ Autorisation donnée à Madame le Maire de rechercher un acquéreur pour les terrains MIR, HERPE, BIENKOWSKI.

Considérant que la commune possède rue Cassini et rue Jean Corroyer les parcelles AD 222, 232, 240, 243, 244, 246, 247, 248 et 338 pour une surface globale de près d'un hectare,

Considérant l'estimation des domaines en date du 14 février 2013 à 20,31 €/m² soit 190.000 € environ,

Considérant que le projet de PLU ne prévoit pas de changement d'usage pour ces terrains situés dans une zone à vocation d'activités,

Considérant l'actuel réaménagement du quartier de la gare engagé par la Municipalité dans le but de redynamiser ce quartier,

Considérant que les terrains en question sont maintenant en friche depuis plusieurs années,

Considérant qu'il convient de trouver rapidement des entrepreneurs désireux de développer de l'activité sur ce site,

Considérant que le Maire et ses services peuvent rechercher d'éventuels acquéreurs par le biais de procédures amiables,

Considérant que tout projet de cession sera proposé au Conseil Municipal pour délibération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- à rechercher des acquéreurs pour les parcelles en vue d'une cession amiable,
- à signer tous documents préparatoires à ladite cession (compromis de vente, délégation de dépôt d'autorisation d'urbanisme, éventuels contrats avec agences immobilières,...).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame le Maire précise que « ce site doit retrouver une seconde vie, et accueillir de l'activité, plusieurs autres endroits ayant déjà été identifiés pour recevoir des constructions de logements ».

Monsieur ESTAGER ajoute que « certaines de ces parcelles sont concernées par un problème de pollution, dû notamment à Gaz de France ».

Madame le Maire répond que « l'étude de pollution a mis en lumière tous ces éléments et que les éventuels acquéreurs en auront, bien entendu, connaissance. »

Déclaration du groupe « Ensemble avec les habitants de Mouy »

Les élus du groupe « Ensemble avec les habitants de Mouy » affirment leur souci de promouvoir le développement économique et de redynamiser les secteurs traditionnels d'activité sur notre commune. Ils sont donc favorables à la recherche de partenaires potentiels conformément aux 2^{ème} et 5^{ème} considérants de la délibération soumise au vote qui stipulent :

- « Considérant que le projet de P.L.U. ne prévoit pas de changement d'usage pour ces terrains situés dans une zone à vocation d'activités »,
- « Considérant qu'il convient de trouver rapidement des entrepreneurs désireux de développer l'activité sur ce site »,

Ils considèrent toutefois, qu'avant de signer « tous documents préparatoires à ladite cession », il convient d'une part :

de s'entourer des garanties indispensables sur le sérieux économique des projets envisagés et leur pérennité afin d'éviter tout risque de spéculation car ces terrains, au vu du projet de P.L.U., ne sont pas réservés exclusivement aux activités.

D'autre part :

d'agir en concertation avec la Communauté de Communes du Clermontois qui exerce la compétence économique.

Madame le Maire ajoute que « ces terrains ont été achetés précédemment alors qu'ils étaient pollués. La gestion de ce site, complètement délabré, a été laissée à la municipalité actuelle. Ce site a notamment fait l'objet d'incendies et son état a entraîné des gênes considérables sur l'activité professionnelle de l'un des riverains de ce site notamment. Nous tentons donc de trouver un repreneur pour apporter une solution. Nous jugerons du sérieux des repreneurs avec la vigilance qui s'impose. Le projet final, s'il aboutit, satisfera la majorité des habitants et c'est bien là ce qui nous anime et précise que le coût de l'acquisition du terrain sera négocié en fonction du coût de la dépollution.

11/Affaires culturelles

➤ Convention de partenariat culturel avec la Faïencerie-Théâtre de Creil.

Considérant que la Faïencerie – Théâtre de Creil est une scène conventionnée pour les écritures contemporaines, ainsi qu'un lieu de programmation de spectacle vivant (théâtre,

danse, musique, arts du cirque et de la rue) et d'accueil de résidences et créations artistiques, de sensibilisation et de formation des publics,

Considérant que la Faïencerie développe son projet artistique sur le bassin creillois et plus largement dans le sud de l'Oise,

Considérant que la Faïencerie a été missionnée par la Région Picardie et le Conseil Général de l'Oise pour mener une politique de décentralisation sur le territoire précité,

Considérant que la commune partage l'envie de développer les trois axes de cette politique de décentralisation qui sont : favoriser l'accès de la population au spectacle vivant, la diffusion de spectacles en milieu rural et l'organisation de sorties culturelles à la Faïencerie de Creil,

Considérant que la convention de la saison 2012/2013 entre la commune et la Faïencerie vient de se terminer,

Considérant que ces trois objectifs sont repris et précisés dans une nouvelle convention de partenariat culturel,

Considérant que la convention prévoit la diffusion d'un spectacle de Carole FRECHETTE dans la salle Alain Bashung le 15 février 2014 ainsi que quatre sorties culturelles à la Faïencerie pour les Mouysards entre octobre 2013 et mai 2014,

Considérant que la signature d'une telle convention permettra à la commune d'élargir son offre culturelle,

Considérant que la convention prendra fin à l'issue de la saison 2013/2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention de partenariat culturel.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

12/Affaires scolaires et périscolaires

- Modification du règlement du service communal de restauration scolaire.

Considérant que, suite aux nombreux impayés, le règlement des repas doit dorénavant être effectué à l'avance,

Considérant que certains prélèvements bancaires sont rejetés, faute d'approvisionnement du compte,

Considérant que la municipalité doit supporter les frais de rejet qui en découlent,

Considérant la nécessité de modifier le règlement,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement municipal comme suit :

« 4^{ème} paragraphe :

Le règlement des repas, par la famille, est effectué **d'avance au service scolaire entre le 20 et le 28 du mois précédent** (exemple : les repas d'octobre doivent être payés entre le 20 et le 28 septembre). Le paiement s'effectue auprès du service scolaire. Les tarifs appliqués sont fixés par décision du Maire, selon le quotient familial.

Les paiements en espèces, par chèques et par TIP sont acceptés. Les prélèvements seront effectués sur les comptes bancaires le 10 de chaque mois. Tout prélèvement rejeté fera l'objet de frais qui seront réclamés à la famille. »

Adopté par 22 voix pour et 2 abstentions

➤ **Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition du minibus au collège Romain Rolland pour l'activité escalade.**

Considérant l'activité « escalade » organisée par le Collège Romain Rolland certains mercredis après-midis (hors vacances scolaires),

Considérant la nécessité de disposer d'un moyen de locomotion pour participer à ladite activité sur la commune de Saint-Maximin,

Considérant que le minibus immatriculé AC 380 EY a une capacité suffisante,

Considérant que le départ du collège s'effectuera à 13 heures 30 et le retour à 16 heures 30 heures au même lieu,

Considérant que le calendrier définitif des séances correspondant aux jours de mise à disposition nous parviendra avant le 1^{er} novembre,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les activités mises en place à destination des collégiens de Mouy,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du minibus immatriculé AC 380 EY, sans chauffeur, avec le Collège Romain Rolland afin de permettre le transport des enfants participant à « l'activité escalade » à Saint-Maximin.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Autorisation donnée à Madame le Maire de signer la convention de mise à disposition du car au collège Romain Rolland pour l'activité piscine.**

Considérant l'activité « piscine » organisée par le Collège Romain Rolland les vendredis après-midis (hors vacances scolaires),

Considérant la nécessité de disposer d'un moyen de locomotion pour participer à ladite activité sur la commune de Fitz-James,

Considérant que le car immatriculé AC 157 VK d'une capacité de 60 places avec chauffeur a une capacité suffisante,

Considérant que le départ du collège s'effectuera à 14 heures 20 et le retour à 16 heures 25, au même lieu,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les activités mises en place à destination des collégiens de Mouy,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du car immatriculé AC 157 VK, avec chauffeur, avec le Collège Romain Rolland afin de permettre le transport des enfants participant à « l'activité piscine » à Fitz-James.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame MASCRE apporte les précisions suivantes concernant les effectifs dans les écoles de Mouy et l'accueil périscolaire :

Effectifs scolaires le jour de la rentrée des classes :

Maternelle Coincourt : 22 élèves pour une classe

Maternelle Louise Michel : 119 élèves pour 5 classes

Maternelle Curie 96 élèves pour 5 classes

Elémentaire Curie : 135 élèves pour 6 classes

Elémentaire Flourey : 210 élèves pour 11 classes dont 11 élèves scolarisés en CLIS

Effectifs de la cantine à ce jour :

Inscrits :

Elémentaire Curie : 44

Maternelle Curie : 9

Elémentaire Flourey : 116

Maternelle Louise Michel : 18

Pour le périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi (Monsieur GEFFROY, Responsable Accueil de Loisirs, doit confirmer ces chiffres).

Périscolaire Curie : 15 inscrits

Périscolaire Flourey : 37 inscrits

Loisirs du mercredi maternelle : 9 inscrits

Loisirs du mercredi élémentaire : 30 inscrits

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance Madame Odette SEGUIN	Anne-Claire DELAFONTAINE	Jean-Marc BOURGEOIS	Jean-Luc MALBRANC
Martine FRAPPART	Dominique MEUCCI	Christine MASCRE	Salim LTEIF
Corinne FERRER	Layla AFFDAL-PUTFIN	Odette SEGUIN	Ange TIAR
Claude FOREST	Michel WALLYN	Bernadette DEFFAUX	Annie RIVIERE
Martine FORTANE	Denise BIOUGNE	Corinne BOYERE	Martine MAILLET
Bruno VAN PRAET	Bruno GREMY	Christophe DESQUILBET	Colette SOENEN
Jean ESTAGER	Jean-Sébastien BERTIN	Lamine TOURE	Gérald BERENGER
François SCHMIT	Jacques STUYVAERT		